

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue avant le 6 juillet 2017

Exploitant : LAFARGE GRANULATS

Site inspecté : Cavaillon (84300), lieux-dits " Plan de Perussis "

Date de l'inspection : 13 juin 2017

INSPECTION

## Constat de l'inspecteur :

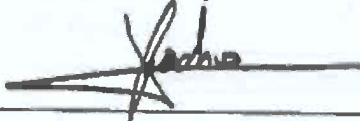
L'exploitation n'étant pas en possession de l'ensemble des FDS à jour.

Écart aux dispositions de : l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 du 18/12/06 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques (Titre IV).

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement


L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Signature de l'Inspecteur



Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Responsable Exportations  
R. BERGLOU 

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Les fiches de données de Sécurité seront remises ce jour avant la fin d'année 2017.

DREAL

## Suites susceptibles d'être données

Écart levé Oui  Non Proposition de mise en demeure Oui  Non Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non 

Commentaires :

Ce point sera vérifié lors d'un prochain contrôle.

L'inspection le : 31/08/17 Fiche soldée le : 31/08/2018 

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue avant le 6 juillet 2017

Exploitant : LAFARGE GRANULATS

Site inspecté : Cavaillon (84300), lieux-dits " Plan de Perussis "

Date de l'inspection : 13 juin 2017

INSPECTION

**Constat de l'inspecteur :**

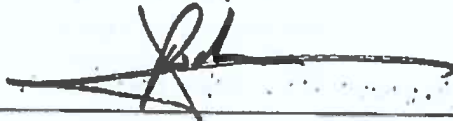
A certains endroits les clôtures étaient abîmées.

**Écart aux dispositions de :** l'article 15 de l'arrêté n° 33 du 8 avril 2002 autorisant l'exploitation de la carrière.

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement


L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Signature de l'Inspecteur



Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Responsable Exploitation  
R. AUBENCOU 

EXPLOITANT

**Commentaires et réponses de l'exploitant :** (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

La clôture abîmée a été réparée le lendemain de la visite

**Suites susceptibles d'être données**

Écart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires :

Le pont sera vérifié lors du prochain contrôle.

L'inspection le : 31/08/17 

Fiche soldée le : 31/08/2018 

DREAL



